

pour un rôle beaucoup plus créateur, soit celui d'instrument capable de modifier les tendances économiques du pays.

Le ministre a également voulu réaffirmer le fait qu'en dépit de cette époque de fédéralisme coopératif, Ottawa exerce toujours un impact important sur l'économie canadienne. Même les dispositions prudentes du budget modifieront, en 1966, le chiffre du produit national brut—la somme totale de ce que les Canadiens gagnent et produisent—de 9 p. 100 à 8½ p. 100.

Monsieur l'Orateur, un des objectifs majeurs du ministre consiste à réduire de façon sensible les dépenses d'équipement du secteur public et du secteur privé, au cours de la prochaine année. Les entreprises privées, pour leur part, sont l'objet de deux mesures principales visant à restreindre leur fringale d'investissement. Elles devront verser au Trésor une taxe remboursable de 5 p. 100 sur leurs profits bruts. Elles se verront aussi attribuer une exemption partielle ou totale de la taxe de vente de 11 p. 100 sur certains biens d'équipement, à condition qu'elles consentent à différer l'achat de ces biens pour un ou deux ans. Ces deux mesures auront certainement un effet régulateur sur le mouvement des investissements.

Selon deux économistes québécois, MM. Claude Masson et H. Djahanbin, le budget fédéral est économiquement valable dans les circonstances; il a surtout la flexibilité de certaines mesures fiscales que l'on pourra modifier au besoin. Le budget du ministre constitue évidemment une incitation à réduire l'allure des dépenses, pour prolonger la période d'expansion de l'économie canadienne. Le maintien de la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction est justifiable, parce que c'est ce domaine qui manifeste la plus forte tendance à l'inflation actuelle.

Le président de la Confédération des Syndicats Nationaux, M. Marcel Pépin, a déclaré qu'il était heureux que le budget fédéral épargne une augmentation d'impôt aux personnes qui gagnent moins de \$5,000 par an.

Il disait de plus:

C'est un pas dans la bonne voie et, à brève échéance, il faudra relever le minimum imposable.

Les mesures fiscales préconisées par l'honorable ministre plaisent, dans l'ensemble, au Congrès du Travail. C'est l'opinion exprimée par le secrétaire général de cet organisme, M. MacDonald. Il a déclaré que le CTC est très heureux de constater que le ministre des Finances n'ait pas été victime de ceux qui veulent déclencher la panique générale au sujet de l'inflation. L'homme syndical a ajouté que la décision du ministre de réduire les impôts en faveur de certains groupes de

citoyens à revenu moindre est un premier pas dans la guerre contre la pauvreté. M. MacDonald s'est également dit heureux de l'initiative d'imposer une taxe spéciale remboursable sur les profits des corporations. Cette mesure permettra au gouvernement de planifier certaines dépenses à long terme.

Pour ce qui est de la guerre à la pauvreté, j'ose croire que le ministre des Finances, dans la lutte évidente qu'il cherche à mener dans le dessein de maintenir et de distribuer le revenu national entre toutes les classes de la société, trouvera les moyens de se pencher sur le cas des plus déshérités au Canada, soit les personnes âgées de plus de 65 ans, qui ne reçoivent actuellement qu'une maigre pitance de \$75 par mois. Il faudrait pouvoir prochainement mettre en vigueur les conclusions du rapport présenté par le sénateur Croll, lequel assurera un revenu de \$105 par mois pour les personnes vivant seules, sans autre revenu, et \$185 par mois pour un couple marié.

Assurer une modification de façon à prolonger et non à ralentir l'essor du pays, voilà l'importante gageure qu'a accepté de prendre le ministre des Finances. Les mesures qu'il a proposées auront pour effet, estime-t-on, de réduire d'un tiers de milliard de dollars les sommes d'argent que les hommes d'affaires du Canada avaient l'intention d'investir en améliorant leurs entreprises, cette année. Ceci, en plus des autres dispositions déflationnistes du budget, freinera rapidement la marche accélérée de notre économie.

Deux mesures qui auront un effet indirect favorable sur notre déficit courant sont l'abolition de la taxe de 15 p. 100 sur la vente des obligations du gouvernement canadien, aux États-Unis, et le fait qu'une grande partie de la production de la machinerie que le budget empêche d'acheter aurait été importée des États-Unis.

• (4.30 p.m.)

[Traduction]

Monsieur l'Orateur, le gouvernement a présenté un budget destiné à ralentir l'essor économique. La vague de prospérité allait nous engloutir; aussi, le ministre des Finances a-t-il instauré bon nombre de mesures nouvelles. D'abord, il a réimposé environ les deux tiers des impôts que M. Gordon avait supprimés en 1965. Il reste quelques menues concessions favorisant les couches inférieures de la population mais, dans l'ensemble, les choses sont à peu près ce qu'elles étaient en 1964. Ensuite, le gouvernement a différé une autre catégorie de dépenses de construction, dont le chiffre global s'établit à 34.8 millions de dollars. En même temps, il a promis d'interdire les nouveaux programmes de dépen-

[M. Yanakis.]